

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 866

présenté par

M. Ray, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Cordier,  
Mme Bonnet, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Périgault, M. Dubois, M. Bazin,  
M. Boucard et M. Habert-Dassault

-----

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« "France services agriculture" »

les mots :

« mentionné au dernier alinéa du I de l'article 8 de la présente loi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans son avis, le Conseil d'Etat considère que la dénomination du réseau de conseil aux agriculteurs ne relève pas du domaine de la loi.

C'est pourquoi cet amendement rédactionnel vise à supprimer cette dénomination dans la rédaction de l'article.